Guide linguistique du RCA

Table des matières

[Reconnaissance territoriale 3](#_Toc121825009)

[Introduction 4](#_Toc121825010)

[Lois touchant les personnes en situation de handicap au Canada 5](#_Toc121825011)

[Définitions et langage 7](#_Toc121825012)

[Lignes directrices générales 12](#_Toc121825013)

[Processus de création du guide 14](#_Toc121825014)

[Équipe chargée du guide 14](#_Toc121825015)

[Coordonnées 15](#_Toc121825016)

[Autres lectures 16](#_Toc121825017)

[Ressources pour l’élaboration du guide 18](#_Toc121825018)

# Reconnaissance territoriale

Le Réseau canadien d’accessibilité (RCA) reconnaît que son bureau national est situé sur les territoires traditionnels et non cédés de la Nation algonquine Anishinaabeg. Nous témoignons de notre respect envers toutes les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour leurs précieuses contributions antérieures et actuelles à ce territoire.

Les recherches montrent que les Autochtones en situation de handicap sont souvent victimes de discrimination intersectionnelle. En raison de cette situation, ces dernières rencontrent davantage d’obstacles que la population générale. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer l’accessibilité, portons une attention particulière sur les personnes autochtones en situation de handicap et faisons progresser la réconciliation en veillant à ce que leurs voix et leurs perspectives soient considérées.

Le RCA est conscient de la diversité des expériences des communautés autochtones. Puisque le *Guide linguistique du RCA* a été élaboré par des personnes qui ne sont pas membres des Premières Nations, il se pourrait que le langage et l’idéologie proposés ne reflètent pas la façon autochtone de percevoir le handicap. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires, corrections et suggestions d’ajout. Votre contribution nous aidera à continuellement améliorer le guide afin de mieux dépeindre la réalité des personnes représentées par le RCA.

# Introduction

Tous les jours, nous parlons de nous et de notre environnement, nous racontons des histoires et nous communiquons grâce au langage. Important pilier de notre compréhension du monde, le langage influence la perception que nous avons de nous-mêmes ainsi que nos interactions avec les autres. Il s’agit d’un système complexe en constante évolution. Le langage que nous utilisons, l’ordre des mots et le contexte entourant une conversation sont autant d’éléments qui nous aident à donner un sens à nos expériences et à les comprendre.

Les personnes en situation de handicap et leurs communautés peuvent être particulièrement sensibles au langage employé pour décrire l’identité et les expériences vécues, puisque les mots et les concepts sont empreints d’histoires et de significations parfois très personnelles.

Certains mots et expressions liés au handicap qui étaient autrefois d’usage courant sont aujourd’hui considérés comme dépassés, discriminatoires ou préjudiciables. Par ailleurs, on s’est réapproprié certains des mots et des expressions qui servaient auparavant à marginaliser et à discriminer les personnes en situation de handicap en leur attribuant une nouvelle signification.

Avis sur le contenu : Ce document fait référence à des concepts et à des termes relatifs à l’accessibilité et au handicap qui pourraient choquer, troubler ou déranger certain(e)s personnes. Pour votre propre bien-être, veuillez ne poursuivre la lecture de ce document que si vous vous sentez prêt(e) à vous engager dans cette voie.

Les langues sont en constante évolution. Notre façon de nous exprimer change selon le contexte et la culture. Les expériences que nous vivons influencent également les mots que nous choisissons d’employer. Le *Guide linguistique du Réseau canadien d’accessibilité* (RCA) reflète le langage utilisé par des organisations et des personnes de partout au pays ayant des perspectives et des préférences diverses. Ce guide se veut un point de départ pour susciter plus de compréhension et d’inclusion au sein du réseau et en dehors, et ainsi favoriser une perception commune du langage relatif au handicap. Il est fondé sur les perspectives variées des membres du RCA et écrit par des personnes en situation de handicap et des allié(e)s de l’accessibilité.

## Objectifs du *Guide linguistique du RCA*

Les objectifs du *Guide linguistique du RCA* sont les suivants :

* Établir un langage cohérent et inclusif dans toutes les communications du RCA;
* Fixer une norme à l’échelle du RCA qui respecte et reconnaît le contexte dans lequel nous nous exprimons;
* Honorer les identités diverses et intersectionnelles de toutes les personnes;
* Soutenir un langage qui combat les mythes et les stéréotypes concernant les personnes en situation de handicap.

Ce guide a été rédigé en conformité avec certains principes de rédaction en langage clair. Cependant, son contenu était parfois trop complexe pour être présenté en langage clair. Une version du guide rédigée entièrement en langage clair sera offerte ultérieurement.

Le RCA veille à créer un climat d’accueil, de respect et d’inclusivité lors de ses réunions et événements, ainsi que dans ses communications. Nous encourageons les organisations et les communautés qui ne font pas partie du réseau à se servir du guide pour promouvoir un langage qui intègre de façon attentionnée l’ensemble des individus.

La langue est malléable et en constante évolution. Elle varie également selon les préférences de chaque personne. Ainsi, le RCA s’engage à faire du *Guide linguistique du RCA* un document évolutif en le mettant continuellement à jour à mesure que les normes linguistiques et terminologiques changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Si vous souhaitez contribuer à l’améliorer, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires, préoccupations ou suggestions en communiquant avec le bureau national du RCA à can@carleton.ca.

# Lois touchant les personnes en situation de handicap au Canada

Marginalisées, maltraitées, discriminées et persécutées par la société, les personnes en situation de handicap luttent depuis longtemps pour l’acceptation et l’égalité, partout au Canada et dans le monde. Même si l’Organisation mondiale de la santé considère que les personnes en situation de handicap forment l’un des plus grands groupes minoritaires au monde (soit environ 10 % de la population mondiale, ou 650 millions de personnes), plusieurs de ces dernières subissent encore de la discrimination aujourd’hui.

Aux 19e et 20e siècles, les professionnel(le)s de la santé internaient souvent les personnes ayant des handicaps physiques, des déficiences intellectuelles et des problèmes de santé mentale dans des institutions ou des asiles, où elles étaient isolées, négligées et privées de tout contrôle sur leur vie et du droit de prendre des décisions au quotidien. En 1928, l’Alberta a adopté une loi sur la stérilisation sexuelle (Alberta Sexual Sterilization Act), qui permettait à l’Alberta Eugenics Board de stériliser sans leur consentement les personnes en situation de handicap qui vivaient dans des établissements gérés par le gouvernement. En 1933, la Colombie-Britannique a promulgué une loi similaire. La stérilisation sexuelle forcée est demeurée légale dans ces deux provinces jusque dans les années 1970. Finalement, en 1986, la Cour suprême du Canada a interdit cette pratique dans tout le pays.

Le mouvement canadien de défense des droits des personnes en situation de handicap, stimulé par le retour des anciens combattants handicapés de la Seconde Guerre mondiale, a pris de l’ampleur dans la deuxième moitié du 20e siècle. En effet, c’est à cette époque que des gens ont commencé à se mobiliser pour réclamer l’intégration sociale des personnes en situation de handicap et le déploiement des services aux personnes qui en avaient besoin. De plus, les premiers groupes de défense provinciaux formés par des personnes en situation de handicap et leurs allié(e)s ont commencé à voir le jour au Canada, la plupart axés sur des handicaps précis. En 1976, des groupes de partout au pays se sont réunis pour former la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés, aujourd’hui connue sous le nom de Conseil des Canadiens avec déficiences.

En 1974, la Nouvelle-Écosse a modifié sa *Loi sur les droits de la personne* afin d’interdire la discrimination en matière d’emploi envers les personnes vivant avec un handicap physique. Puis, en 1977, le gouvernement du Canada a adopté la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui interdit toute discrimination fondée sur la déficience ou l’identité. Enfin, en 1979, le gouvernement de l’Ontario a introduit une loi indépendante relative aux droits des personnes en situation de handicap. Il s’agit de quelques-unes des premières lois canadiennes en faveur du traitement social égalitaire des personnes en situation de handicap.

Depuis, de nombreuses personnes partout au Canada luttent contre la discrimination envers les personnes en situation de handicap et travaillent d’arrache-pied pour faire du Canada une société plus accessible. La section suivante présente des lois visant à protéger les [droits des personnes en situation de handicap au Canada](https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/droits-personnes-handicapees.html).

## Lois provinciales

Toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont désormais leur propre code des droits de la personne, lequel s’applique généralement aux gouvernements provinciaux et municipaux, aux entreprises, aux organisations à but non lucratif et aux particuliers et interdit la discrimination dans des domaines précis, comme l’emploi, le logement, la fourniture de biens et de services, les soins de santé et l’éducation.

Dans l’objectif d’améliorer l’accessibilité en éliminant les obstacles pour les personnes en situation de handicap, plusieurs provinces ont également adopté des lois en matière d’accessibilité. Parmi celles-ci, nommons [la *Loi sur l’accessibilité des personnes handicapées de l’Ontario (LAPHO*](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/05a11)), [*la Loi sur l’accessibilité pour les Manitobains (LAPM*)](https://web2.gov.mb.ca/bills/40-2/b026f.php) et la [*Loi sur l’accessibilité en Nouvelle-Écosse.*](https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/accessibility.pdf)

## La *Charte canadienne des droits et libertés*

La [*Charte canadienne des droits et libertés*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html) fait partie de la Constitution canadienne, un ensemble de lois protégeant les droits et libertés civils et politiques de la population canadienne. L’article 15 de la Charte énonce clairement que tous les Canadiens et Canadiennes – sans distinction de race, de religion, d’origine nationale ou ethnique, de couleur, de sexe, d’âge ou de déficiences mentales ou physiques – sont égaux devant la loi.

## La *Loi canadienne sur les droits de la personne*

En vertu de la [*Loi canadienne sur les droits de la personne*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/) de 1977, les individus sont protégés contre la discrimination lorsqu’ils sont employés ou reçoivent des services : du gouvernement fédéral; des gouvernements des Premières Nations; d’entreprises privées réglementées par le gouvernement fédéral, dont les banques, les entreprises de transport, les télédiffuseurs et les entreprises de télécommunications. La Charte énonce [11 motifs de discrimination](https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/a-propos-droits-personne.html#a2 :), dont le handicap.

## La *Loi canadienne sur l’accessibilité*

La [*Loi canadienne sur l’accessibilité*](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accessible-personnes-handicapees/loi-resume.html) de 2019 reconnaît le cadre existant des droits de la personne et appuie l’égalité des personnes en situation de handicap au Canada. La Loi repose sur sept principes :

* toute personne doit être traitée avec dignité;
* toute personne doit avoir les mêmes chances d’épanouissement;
* toute personne a droit à une participation pleine et égale dans la société;
* toute personne doit avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour soi-même, avec ou sans aide;
* les lois, les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte de l’intersection des différents types d’obstacles et de discrimination;
* les personnes en situation de handicap doivent participer à l’élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;
* les normes et règlements en matière d’accessibilité doivent être établis dans le but d’atteindre le niveau d’accessibilité le plus élevé.

## La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

En plus d’avoir adopté une législation nationale, le Canada a ratifié en 2010 la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities), après avoir consulté les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones autonomes et la population canadienne, en particulier la communauté des personnes en situation de handicap. Lié par la Convention en vertu du droit international, le Canada s’est ainsi engagé à appliquer les droits qui y sont inscrits.

#

# Définitions et langage

## Handicap

Selon [l’Enquête canadienne sur l’incapacité](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm) de 2017, environ 22 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus vit avec un handicap. Par ailleurs, on estime probable que le nombre réel de personnes en situation de handicap soit plus élevé, puisque certain(e)s répondant(e)s pourraient ne pas avoir divulgué leur situation par crainte de la stigmatisation et de la discrimination. Alors, qu’entend-on par « handicap »?

La *Loi canadienne sur l’accessibilité* de 2019 définit le terme « handicap » comme suit :

« Déficience physique, intellectuelle, mentale ou sensorielle, trouble d’apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, dont l’interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d’une personne dans la société. »

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* propose une définition similaire du terme « déficience » :

« Une déficience est un état physique ou intellectuel permanent, constant, épisodique ou partiellement persistant et qui limite considérablement la capacité de la personne de mener à bien certaines fonctions ou activités importantes de la vie, tel l’exercice d’un emploi. Les déficiences incluent les déficiences visibles, comme la nécessité de se déplacer en fauteuil roulant, et les déficiences invisibles, telles que les déficiences cognitives et les troubles du comportement, de l’apprentissage ou les problèmes de santé mentale. »

Les Nations Unies définissent la notion de handicap ainsi :

« Invalidité de longue durée qui affecte le fonctionnement d’une personne et qui, en interaction avec les barrières comportementales et environnementales, fait obstacle à la pleine et effective participation de cette dernière à la société sur la base de l’égalité avec les autres. »

## Handicap non visible

Un handicap non visible est un handicap « caché » ou non apparent qui ne peut pas être facilement mesuré ou remarqué par les autres. Il peut s’agir notamment de maladies mentales, de douleurs chroniques, de trouble déficitaire de l’attention avec hyperactivité, de dyslexie ou de troubles neurologiques.

Un handicap non visible peut être mis en doute, non reconnu, non respecté ou incompris par les autres. Nous pouvons contribuer à remédier à cette situation en portant attention à notre entourage et en reconnaissant la diversité corporelle et neurologique dans les sphères personnelle, sociale et professionnelle de nos vies.

## Obstacle

La *Loi canadienne sur l’accessibilité* définit un « obstacle » comme suit :

« Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l’information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d’une politique ou d’une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d’apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »

## Accessibilité

L’accessibilité fait référence à la manière dont les services, les technologies, les lieux, les dispositifs, les environnements et les produits sont conçus en vue d’éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap. L’accessibilité consiste à donner aux personnes de toutes les capacités la possibilité de participer aux activités de la vie courante. Ce terme laisse entendre qu’il y a eu un effort conscient de planification et de conception pour assurer un accès sans obstacle aux personnes en situation de handicap. L’accessibilité profite également à la population en général en rendant l’environnement plus pratique et utilisable.

## Capacitisme

Le capacitisme est une croyance selon laquelle une personne en situation de handicap est moins digne d’être traitée avec respect et égard, moins apte à contribuer et à participer à la société ou moins importante intrinsèquement que les autres. Le capacitisme peut s’exercer de façon consciente ou inconsciente et s’inscrire dans les institutions, les systèmes ou la culture d’une société.

[Talila A. Lewis définit le capacitisme comme suit](https://www.talilalewis.com/blog/working-definition-of-ableism-january-2022-update) :

« Système d’attribution de valeur au corps et à l’esprit des personnes en fonction d’idées sociétales sur la normalité, la productivité, la désirabilité, l’intelligence, l’excellence et les aptitudes. Ces croyances sont profondément ancrées dans l’eugénisme, le racisme envers les personnes noires, la misogynie, le colonialisme, l’impérialisme et le capitalisme. Il s’agit d’une oppression systémique qui conduit les gens et la société à déterminer la valeur des personnes en fonction de leur culture, de leur âge, de leur langue, de leur apparence, de leur religion, de leur lieu de naissance ou de vie, de leur état de santé ou de bien-être, de leur capacité à se [re]produire, à exceller et à bien se comporter. Il n’est pas nécessaire d’avoir un handicap pour subir les effets du capacitisme. »

Notre façon de nous exprimer peut renforcer le capacitisme.

## Modèles du handicap

Historiquement, le handicap était souvent défini selon le « modèle médical ». Axée sur les déficiences d’un individu, cette approche évalue la mesure dans laquelle les personnes en situation de handicap s’éloignent de la « norme ». Ce modèle vise à soigner et à traiter les personnes en situation de handicap, qui sont considérées comme malades ou blessées. Cette perception du handicap était la plus courante autrefois et dans certains endroits, elle continue d’être préconisée par les professionnel(le)s de la santé. Le modèle médical ne tient pas compte de la culture, des préjugés sociétaux, de la stigmatisation ou de la discrimination.

Le « modèle caritatif » est plutôt axé sur l’importance de venir en aide aux personnes en situation de handicap en collectant des fonds. Les personnes qui adhèrent à cette notion du handicap ont de la pitié pour les personnes présentant un handicap et réalisent un acte charitable pour se sentir mieux face à la situation.

Le « modèle de réadaptation professionnelle » est orienté sur la formation d’une personne en situation de handicap dans le but de l’aider à s’adapter et de favoriser sa participation à la société. Cette approche est fondée sur l’intégration de la personne en situation de handicap (à ne pas confondre avec l’inclusion - voir ci-dessous).

Les organismes gouvernementaux canadiens définissent le handicap à l’aide du « modèle social » du handicap, qui intègre les dimensions sociétaire et culturelle. Cela signifie que pour honorer la définition du handicap de la *Loi canadienne sur l’accessibilité*, il faut tenir compte non seulement des déficiences d’une personne ou de ses difficultés à exécuter des tâches, mais aussi de l’incidence supplémentaire des barrières environnementales qui contribuent à l’incapacité. Ces barrières environnementales peuvent être physiques, comme les escaliers; technologique, comme les sites Web inaccessibles; ou être le résultat d’attitudes pouvant mener à la discrimination ou à l’exclusion.

Le « modèle fondé sur les droits de la personne » porte le modèle social plus haut en considérant la dignité comme un droit humain fondamental. En effet, cette approche considère le handicap comme une facette de la diversité humaine et tient compte du fait que les personnes ayant une incapacité ont besoin d’un soutien équitable pour jouir de leurs droits, et ce, même si les obstacles ont été éliminés.

## Langage centré sur la personne ou sur l’identité

Le langage centré sur la personne (personne en situation de handicap) et le langage centré sur l’identité (personne handicapée) sont tous deux employés au Canada. Les personnes ayant un handicap ont longtemps été traitées comme des êtres inférieurs ayant pour *seule* caractéristique leur incapacité. Ainsi, le langage centré sur la personne peut servir à mettre au premier plan la personne au lieu du handicap.

Certaines personnes en situation de handicap préfèrent le langage centré sur l’identité, car elles s’identifient davantage à leur handicap. Dans une telle situation, cette approche linguistique favorise un sentiment d’appartenance à un groupe culturel.

Parfois, les personnes en situation de handicap privilégient fortement l’un ou l’autre langage. Il convient donc de les questionner sur leurs préférences en prêtant attention au langage employé autour de vous. Dans le doute, il est généralement recommandé d’utiliser le langage centré sur la personne. Le bureau national du RCA emploie le langage centré sur la personne dans toutes ses communications.

## Intersectionnalité

Défini par la professeure américaine Kimberlé Crenshaw, le concept d’intersectionnalité vise à nous aider à comprendre l’expérience d’une personne en tenant compte de tous les aspects de son identité. Ce cadre nous permet d’apprécier la diversité et les multiples facettes des personnes en situation de handicap. Plusieurs éléments forgent l’identité et façonnent les expériences d’une personne en dehors de son handicap, notamment le sexe, l’origine ethnique, l’orientation sexuelle, l’âge et la nationalité. Une personne peut également avoir un ou plusieurs handicaps.

## Inclusion

L’inclusion désigne l’acte de reconnaître et de valoriser les différences identitaires. Ce processus vise à garantir que des personnes d’origines, de compétences, d’identités et d’aptitudes diverses ont des chances égales de participer de façon significative à la vie sociale.

## Accommodement

Le terme « accommodement » désigne les dispositions et les arrangements qui doivent être pris pour assurer la pleine participation sociale d’une personne en situation de handicap.

## Allié(e)

Un(e) allié(e) est une personne qui soutient la cause d’un groupe marginalisé. Les [Centers for Disease Control and Prevention (CDC)](https://www.cdc.gov/ncbddd/humandevelopment/become-a-disability-ALLY.html) ont créé un acronyme destiné aux allié(e)s des personnes en situation de handicap à l’aide du mot anglais « ALLY » :

A : Acknowledge and respect individual experiences

L : Learn about disabilities

L : Leverage your influence to promote accessibility and inclusion

Y : Yield the floor to people with disabilities

[traduction]

A : Reconnaissez et respectez les expériences individuelles

L : Renseignez-vous sur le handicap

L : Exercez votre influence en promouvant l’accessibilité et l’inclusion

Y : Cédez la parole aux personnes en situation de handicap

# Lignes directrices générales

Le langage forge notre identité personnelle et renforce nos interactions avec les autres. Le langage inclusif est donc un outil puissant de lutte contre le capacitisme. Dans la section qui suit, le RCA présente des pratiques exemplaires en matière de langage.

Demandez aux personnes en situation de handicap si elles souhaitent que vous fassiez référence à leur situation et dans l’affirmative, assurez-vous du langage qu’elles préfèrent.Les expériences, la culture et les croyances varient parmi les personnes en situation de handicap. Bien que certaines personnes soient à l’aise de discuter de leur handicap, d’autres pourraient dans certains cas préférer ne pas le divulguer ou en parler.

**Adoptez un langage qui met l’accent sur les mesures d’accommodement pour personnes en situation de handicap, plutôt que sur la présence d’un handicap.**

Au lieu de dire : « stationnement pour personnes handicapées »

Dites plutôt : « stationnement accessible »

**Optez pour un langage soulignant que les personnes en situation de handicap sont des *personnes* qui sont dotées d’identités multiples.**

Au lieu de dire : « personne handicapée »

Dites plutôt : « personne ayant un handicap » ou « personne en situation de handicap »

Au lieu de dire : « personne déficiente »

Dites plutôt : « personne ayant une déficience » ou « personne vivant avec une déficience »

Au lieu de dire : « personne confinée à un fauteuil roulant » ou « personne clouée à un fauteuil roulant »

Dites plutôt : « personne en fauteuil roulant » ou « personne qui utilise un fauteuil roulant »

Au lieu de dire : « personne bipolaire »

Dites plutôt : « personne ayant reçu un diagnostic de trouble bipolaire » ou « personne vivant avec un trouble bipolaire »

Au lieu de dire : « personne toxicomane » ou « héroïnomane »

Dites plutôt : « personne ayant un trouble lié à la consommation de substances » ou « personne vivant avec des problèmes de dépendance »

Certaines communautés de personnes en situation de handicap ont des préférences linguistiques clairement établies. Par exemple, certaines personnes préfèrent l’appellation « personne sourde » (langage centré sur la personne) à l’appellation « personne vivant avec la surdité » (langage centré sur l’identité). De plus, certains membres de la culture sourde souhaitent voir leur désignation s’écrire avec un S majuscule (c’est-à-dire, la culture Sourde). Pour donner un autre exemple, certaines personnes préfèrent le terme « personne autiste » (langage centré sur l’identité) aux termes « individu avec autisme » ou « personne vivant avec l’autisme » (langage centré la personne). Prêtez attention aux mots que les autres utilisent pour parler d’eux et faites écho à leur langage lorsque cela est possible.

**Décrivez les personnes qui *ne sont* *pas* en situation de handicapde manière à ne pas perpétuer les stéréotypes sur les personnes *ayant* un handicap*.*** Le handicap n’est pas une maladie. Plusieurs personnes vivant avec un handicap sont en bonne santé physique et mentale.

Au lieu de dire : « personne normale », « personne en santé » ou « personne valide »

Dites plutôt : « personne n’ayant pas de handicap » ou « personne sans handicap visible »

**Évitez d’utiliser des mots exagérés pour décrire les personnes en situation de handicap.** Les personnes en situation de handicap ne sont pas des figures héroïques vouées à un destin tragique. On ne doit pas considérer inhabituel qu’elles aient des talents, des compétences et des capacités.

Évitez d’employer des mots évoquant l’héroïsme comme : « courageux », « spécial inaccessible websites », « brave », « exceptionnel » ou « surmonter ».

Évitez d’employer des mots à caractère tragique comme : « souffre de », « atteint de », « affligé de », « accablé de » ou « défié par ».

**Évitez d’employer des euphémismes pouvant renforcer la notion selon laquelle le handicap est une situation honteuse.** Des termes comme « personne différente » ou « handicapable » sont condescendants et offensants.

**Évitez d’utiliser un langage historique ou médical aujourd’hui considéré comme offensant, même sous forme de plaisanterie.** Des mots comme « monstre », « retardé », « imbécile », « psychopathe » « crétin », « idiot » et « fou » sont offensants. Certaines communautés se sont réapproprié certains mots offensants pour se décrire elles-mêmes. Il s’agit pour elles d’une façon de contrôler leur usage. Ces derniers devraient être utilisés exclusivement par des personnes en situation de handicap, et uniquement dans des contextes spécifiques.

**Cherchez d’autres sources d’information avant de demander à un membre d’un groupe marginalisé de répondre à vos questions.** Les personnes en situation de handicap ne sont pas toutes à l’aise de raconter leur expérience en détail. Il existe des livres, des balados, des articles, des vidéos et d’autres formes de médias créés par des personnes en situation de handicap qui peuvent vous renseigner sur leur vécu.

**Si vous faites un mauvais choix de mot, excusez-vous et tournez la page.** Personne n’est parfait. Abordez chaque conversation avec de bonnes intentions tout en faisant preuve de curiosité. Soyez ouvert(e) à apprendre et à grandir de vos échanges avec les autres.

# Processus de création du guide

*Le Guide linguistique du RCA* a été conçu en 2022 par des membres du RCA de partout au Canada. Les membres ont activement et intentionnellement veillé à favoriser l’inclusivité à chaque étape de ce processus de création conjointe.

## Première phase : planification

* Formation de l’équipe chargée du *Guide linguistique du RCA*
* Réunion des membres pendant l’hiver 2022 afin de discuter de l’accessibilité et du langage
* Mise au point d’un processus inclusif de rédaction tenant compte des points de vue des membres du réseau et des personnes en situation de handicap

## Deuxième phase : collecte de l’information

* Mise à disposition par le RCA d’exemples de guides linguistiques et d’autres sources d’information connexe
* Recherche et consultation de sites Web afin de réunir des références et des ressources supplémentaires
* Examen de guides élaborés au Canada et à l’étranger pour relever leurs similitudes, leurs différences et les diverses approches

## Troisième phase : préparation de l’ébauche

* Création de la première version du guide

## Quatrième phase : obtention de rétroaction

* Obtention des rétroactions et des commentaires du réseau sur la première version du document ainsi que celles des membres des communautés autochtones et francophones afin d’intégrer leurs points de vue uniques et précieux

## Cinquième phase : diffusion

* Vaste diffusion de la version finale du *Guide linguistique du RCA* au sein du réseau et transmission du guide aux personnes intéressées en dehors du réseau

# Équipe chargée du guide

Nous tenons à remercier les membres de l’équipe chargée du *Guide linguistique du RCA* pour avoir fait don de leurs compétences et de leur expertise :

Kathleen Forestell, ville d’Ottawa

Stephanie Hovey, Allied Therapy

Lisa Leblanc, Ingenium Canada

Adrienne Legault, Adaptability Canada

Danielle Lorenz, Canadian Journal of Disability Studies

Elizabeth Macgillivray, Collège Bow Valley

Ben Poynton, Université de Toronto

Megan Richards, ville d’Ottawa

Farshid Safatsharifi, Accessibrand

L’équipe du bureau national du RCA a également appuyé l’élaboration du *Guide linguistique du RCA* :

Mandi Crespo, gestionnaire des programmes du RCA

Mikaela Stevenson, coordinatrice de la communication et des événements

Sarah Vanderheyden, chargée de soutien opérationnel au bureau national

Gab DeCastro, stagiaire au bureau national

Aidan Donnelly, assistante aux communications et à l’organisation d’événements

# Coordonnées

Si vous avez des commentaires sur le *Guide linguistique du RCA* ou si vous souhaitez contribuer au réseau d’une autre manière, veuillez communiquer avec le bureau national à can@carleton.ca.

# Autres lectures

## L’institutionnalisme au Canada

<https://www.manitobainstitutionwatch.ca/?msclkid=a59268bfaadf11ec849aff071b5162b0>

<https://inclusioncanada.ca/wp-content/uploads/2018/05/The-Right-Way.pdf>

<https://policyalternatives.ca/publications/monitor/freeing-our-people-updates-long-road-deinstitutionalization#:~:text=People%20First%20of%20Canada%20defines,%2C%20segregated%20and%2For%20congregated>.

Ben-Moshe, Liate (2022). Decarcerating disability. Consulté en ligne : <https://www.instagram.com/p/CZPZJaxF7ez/?igshid=MDJmNzVkMjY=>

Invisible Institutions (2022). Consulté en ligne : <https://linktr.ee/invisibleinstitutions>

<http://invisibleinstitutions.com/invisible-institutions-episode-1?utm_content=buffer57bc0&utm_medium=social&utm_source=bufferapp.com&utm_campaign=buffer>

## Intersectionnalité

[Intersectionality and the Rights of Persons with Disabilities in Global Development – Centre d’études en politiques internationales (cips-cepi.ca)](https://www.cips-cepi.ca/2016/04/28/intersectionality-and-the-rights-of-persons-with-disabilities-in-global-development/#:~:text=Intersectionality%20encourages%20us%20to%20focus%20on%20the%20personal,as%20a%20singular%20experience%20within%20a%20homogenous%20population.?msclkid=6377b0e0cfb711ec9a9b3a16ce92f2ed)

[Identity beyond Disability. Intersectional Approaches to Disability | by Diversity & Ability | DnA’s Blog | Medium](https://medium.com/dna-s-blog/identity-beyond-disability-3d59d19b1dad)

## Capacitisme

Nous vous recommandons d’effectuer le test de l’Université de Harvard sur les [préjugés implicites liés au handicap](https://implicit.harvard.edu/implicit/Study?tid=-1) [en anglais].

Vidéos sur le capacitisme :

[https://www.youtube.com/watch?v=OdK9Av9XgjE](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https://www.youtube.com/watch?v=OdK9Av9XgjE&data=05|01|emacgillivray@bowvalleycollege.ca|87634f299e59448c887c08da27ba9cc9|8f11c6f4648e4c0cbb9996e8408a8e2a|0|0|637865980727046332|Unknown|TWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0=|3000|||&sdata=EQXwbq+N8XZlLcqg4z2d4DLiSHErp5C+NPmiHJaKPh0=&reserved=0)

<https://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-le-capacitisme-et-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-le-handicap/2-qu%E2%80%99entend-par-handicap>

## Indigénéité et accessibilité

<https://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/%C3%A9ditorial-publi%C3%A9-sur-nationalnewswatchcom-du-danger-d%E2%80%99%C3%AAtre-autochtone-et-d%E2%80%99avoir-un-handicap-au>

[https://www.afn.ca/uploads/files/afn\_fal\_report\_phase1\_eng\_-final\_pdf.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/afn_fal_report_phase1_french_final_pdf.pdf)

## Handicaps non visibles

[Words Matter – Invisible Disability Project](https://www.invisibledisabilityproject.org/words-matter)

# Ressources pour l’élaboration du guide

[“Words matter” Guidelines](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/all-employees/working-with-others/words-matter.pdf) (lignes directrices Words Matter de l’Agence des services publics de la Colombie-Britannique sur l’emploi d’un langage inclusif en milieu de travail) [en anglais].

[Glossaire : Stratégie sur l’accessibilité au sein de la fonction publique du Canada – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-publique/strategie-accessibilite-fonction-publique-tdm/strategie-accessibilite-fonction-publique-glossaire.html)

[Le pouvoir des mots et des images : conseils généraux pour mieux représenter les personnes handicapées – Canada.ca](https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsdc/HS4-25-2006-fra.pdf)

[https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/accessibilite-accessibility-fra.html](https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/accessibilite-accessibility-fra.htm)

[StanfordU Disability Language Guide](https://disability.stanford.edu/sites/g/files/sbiybj1401/f/disability-language-guide-stanford_1.pdf)

[NCDJ Disability Language Style Guide](https://ncdj.org/style-guide/)

[Forbes Dos and Don’ts Of Disability Language](https://www.forbes.com/sites/andrewpulrang/2020/09/30/here-are-some-dos-and-donts-of-disability-language/?sh=494fdffcd170)

[AUCD Respectful Disability Language](https://www.aucd.org/docs/add/sa_summits/Language%20Doc.pdf)

[Decoda Respectful Disability Language](https://decoda.ca/respectful-disability-language/)

[ADA Guidelines for Writing About People with Disabilities](https://adata.org/factsheet/ADANN-writing)

[ADA Respectful Interactions: Disability Language and Etiquette](https://nwadacenter.org/factsheet/respectful-interactions-disability-language-and-etiquette)

[AMSSA What is in a word? The evolution of disability language](https://www.amssa.org/wp-content/uploads/2016/01/watson-hyatt-what-is-in-a-word.pdf)

[APA Choosing Words for Talking About Disability](https://www.apa.org/pi/disability/resources/choosing-words)

[Lignes directrices pour l’inclusion du handicap dans la langue écrite et orale](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2021/11/disability-inclusive_language_guidelines_fr.pdf)

[UK Gov Inclusive language: words to use and avoid when writing about disability](https://www.gov.uk/government/publications/inclusive-communication/inclusive-language-words-to-use-and-avoid-when-writing-about-disability)

[Australia Language Guide – People with Disability](https://pwd.org.au/resources/disability-info/language-guide/)

[Australia The language of disability and political correctness](https://www.acedisability.org.au/information-for-providers/language-disability.php)

[New Zealand Disability language – words matter](https://msd.govt.nz/about-msd-and-our-work/work-programmes/accessibility/quick-reference-guides/disability-language-words-matter.html)

[Ireland NDA Appropriate Terms to Use](https://nda.ie/Publications/Attitudes/Appropriate-Terms-to-Use-about-Disability/)

<https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>

<https://www.the519.org/education-training/training-resources/our-resources>

[Words Matter: Guidelines on Using Inclusive Language in the Workplace](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/all-employees/working-with-others/words-matter.pdf)

[Ableism/Language](https://www.autistichoya.com/p/ableist-words-and-terms-to-avoid.html)

[Diversity in Diction, Equality in Action Language Guide:](https://static1.squarespace.com/static/574451fe37013bd0515647ac/t/5a3a3162419202030ef3cab1/1513763172267/diversityindiction.pdf)

[Avoiding Ableist Language](http://web.augsburg.edu/english/writinglab/Avoiding_Ableist_Language.pdf)

[Five awkward things to avoid doing when you meet a disabled person](https://www.youtube.com/watch?v=t9zUEmatYBQ&ab_channel=Scope-Equalityfordisabledpeople)

[How to Sign in BASL (Black American Sign Language)](https://www.youtube.com/watch?v=3HDm3kx3rhY)

<http://www.humber.ca/makingaccessiblemedia/modules/01/transript/Inclusive_Language_Guide_Aug2019.pdf>